

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE PREUVÉO

### MENTIONS LÉGALES

#### ÉDITEUR DU SITE

Société ACT'IT, Société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 890 260 185, ayant son siège social sis 27 Rue des Acières 42000 SAINT ETIENNE

[contact@preuveo.fr](mailto:contact@preuveo.fr)

04 83 58 02 89

N°TVA Intracommunautaire: FR27890260185

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Madame Amandine GUYOT, 27 Rue des Acières 42000 SAINT ETIENNE

#### HÉBERGEMENT

SAS OVH, 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France RCS Lille Métropole 424 761 419

### INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE D 111-8,I DU CODE DE LA CONSOMMATION

Qualité des personnes autorisées à déposer une offre de biens et de services : HUISSIER DE JUSTICE

Description du service de mise en relation : Permet à toutes personnes (consommateur ou professionnel) de prendre rendez-vous avec un huissier inscrit sur le site, après (i) avoir créé un compte, et (ii) après, selon l'huissier choisi et/ou la formule choisie, avoir, le cas échéant, payé le prix du service commandé.

Prix du service : Prix mentionné sur le site. Prix horaire ou Prix à l'acte.

Modalités de paiement : article 6 des présentes CGU

Modalités de règlement des litiges : article 17 et 18 des présentes CGU

Pour tout différend, l'Utilisateur peut s'adresser directement à l'éditeur du site :

[contact@preuveo.fr](mailto:contact@preuveo.fr)

S'il est consommateur, il peut s'adresser à un Médiateur de la consommation, et notamment au CM2C, en vue de la résolution amiable du différend en se connectant à

<https://www.cm2c.net>

## **Titre 1 :** **DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES UTILISATEURS**

### **ARTICLE 1 – Champ d'application**

---

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à la navigation sur le site internet <https://www.preuveo.fr> par tout Utilisateur et à toute prise de rendez-vous par un Justiciable avec un Huissier référencé sur le site.

Par « Utilisateur », il faut entendre : toute personne naviguant sur le site <https://www.preuveo.fr>

Par « Justiciable », il faut entendre : tout Utilisateur (consommateur ou professionnel) qui prend rendez-vous avec un Huissier inscrit sur le site <https://www.preuveo.fr>

La mission confiée par le Justiciable à l'Huissier sera régie par les Conditions Générales de Vente de l'Huissier, qui pourra consentir des conditions particulières au Justiciable.

Les présentes Conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Justiciable professionnel et notamment ses conditions générales d'achat. Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le Directeur de la publication.

Les modifications de ces Conditions Générales d'Utilisation et de Vente sont opposables à l'Utilisateur et au Justiciable à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions et opérations conclues antérieurement. Les conditions générales applicables sont celles en vigueur au jour de la navigation ou de la prise de rendez-vous.

Le fait pour le Directeur de la publication de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### **ARTICLE 2 – Acceptation**

---

Les Internautes (Utilisateurs) ne peuvent naviguer sur le site que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions d'utilisation. En qualité d'Utilisateur du site, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes conditions d'utilisation et vous vous engagez à les respecter. Vous reconnaissez disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et consulter le site Internet.

Si vous ne souhaitez pas accepter les présentes CGU, il vous est demandé instamment de renoncer à la consultation et à l'utilisation du site.

En prenant rendez-vous avec un Huissier via le site <https://www.preuveo.fr> en créant son compte et en contractant une des formules présentées sur le site, l'Utilisateur devient un Justiciable au sens de « Client du site ». Le Justiciable reconnaît qu'en contractant, il accepte les présentes Conditions générales.

L'Utilisateur et le Justiciable reconnaissent la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatique de l'éditeur du présent site et, sauf pour lui d'apporter preuve contraire, il

renonce à les contester en cas de litige. Tous les fichiers, bases de données, logs de connexion pourront servir de preuve en cas de contestation.

### ARTICLE 3 – Définitions

---

Utilisateur : Toute personne, qui librement et gratuitement, consulte les pages du site internet.

Justiciable : désigne toute personne (consommateur ou professionnel) qui prend rendez-vous avec un Huissier visible sur le site <https://www.preuveo.fr>

Réservation : signifie prise de rendez-vous

Portail Web: désigne l'interface accessible par internet qui permet à l'Huissier et au Justiciable, par le biais de leurs Moyens d'authentification personnels, de consulter et de télécharger, au format PDF, les documents nécessaires à la réalisation de la mission de l'Huissier et les actes réalisés par l'Huissier. Cette interface constitue un espace de stockage des Données dématérialisées, qui sont hébergées sur des serveurs externes de tiers-prestataire désignés par la société ACT'IT.

### ARTICLE 4 – Description du site

---

Le site <https://www.preuveo.fr> est un site qui permet à toutes personnes (consommateur ou professionnel) (ci avant dénommée « Justiciable ») de prendre rendez-vous avec un huissier inscrit sur le site, après (i) avoir créé un compte, et (ii) après, selon l'huissier choisi et/ou la formule choisie, avoir, le cas échéant, payé le prix du service commandé.

### ARTICLE 5 – Utilisation du site

---

#### 5.1.

Toute personne (ci-avant dénommée Utilisateur) pourra librement et gratuitement (hors coûts éventuels de connexion facturés par l'opérateur) consulter les pages du site internet, et ce, sans obligation d'achat. Seule la prise de rendez-vous (ci-après Réservation) et éventuellement les honoraires, émoluments, frais et débours attachés à la mission confiée à l'Huissier, sont payants.

#### 5.2.

Pour prendre rendez-vous avec un Huissier inscrit sur le site et éventuellement lui confier la réalisation d'actes, l'Utilisateur doit créer un compte. Dans le cadre de la création de ce compte, il communiquera son nom (naissance/ marital), prénom, numéro de téléphone mobile, adresse e-mail). Ces données sont indispensables à la création du compte qui sera personnel au Justiciable et qui sera utilisé pour toutes les prises de rendez-vous avec un huissier via le site <https://www.preuveo.fr>. Ces données seront traitées dans les conditions de la Politique de protection des données, accessible à tout moment sur ce site Internet. Ces informations seront préenregistrées sur le site internet. Le Justiciable ne sera pas tenu de les renseigner à chaque connexion. Le Justiciable pourra les modifier à tout moment.

Suivant la mission confiée à l'huissier lors de la prise de rendez-vous, le Justiciable pourra être amené à transmettre des informations (date et lieu de naissance, IBAN, carte bancaire...) et/ou

documents nécessaires à la réalisation de la mission confiée à l'huissier Ces données seront traitées dans les conditions de la Politique de protection des données, accessibles à tout moment sur ce site Internet.

Le Justiciable renseignera également sa volonté de recevoir ou non des offres commerciales (mails, sms), annonce d'actualités et/ou d'événements. L'accord du Justiciable sera formalisé par le cochage d'une case au moment de la collecte des données.

L'Utilisateur qui crée un compte, s'engage à fournir et à mettre à jour dans le formulaire d'enregistrement en ligne des informations exactes, actualisées et complètes. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations inexactes, périmées ou incomplètes, le Directeur de publication pourrait supprimer le compte.

L'Utilisateur reconnaît qu'il doit disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la création d'un compte et à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. Il doit être âgé d'au moins 18 ans avant et après la création du compte et disposer de la capacité juridique. Le Justiciable reconnaît disposer de capacités financières suffisantes pour régler les honoraires, frais, débours et émoluments de l'huissier. Il s'engage à informer l'huissier de toute procédure de surendettement et/ou de toute procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Le Justiciable est le seul responsable de l'utilisation de son compte sans pouvoir opposer à la société ACT'IT un quelconque usage frauduleux par un tiers. Toute connexion, ainsi que toute transmission de données de son compte sera réputée avoir été effectuée par le Justiciable et sous sa seule et entière responsabilité.

L'Utilisateur est invité à choisir un mot de passe suffisamment sécurisé, ne reprenant pas d'informations personnelles et mélangeant différents caractères (présence de lettres, de chiffres, de caractères spéciaux, etc.). En outre, il se doit de le modifier fréquemment.

La société ACT'IT n'est aucunement responsable de la sécurité et de la conservation des identifiants et mots de passe.

Le Justiciable s'interdit de communiquer, de transférer ces identifiants et /mots de passe à un tiers.

### 5.3.

Certains huissiers inscrits sur le site ont confié à la société ACT'IT la gestion du paiement des honoraires, émoluments, frais et débours attachés aux rendez-vous et aux actes.

En conséquence, la prise de rendez-vous (Réservation) ne pourra être validée qu'après paiement via les moyens de paiement mis à sa disposition sur le site internet. Toute prise de rendez-vous validée sur le site suppose une obligation de paiement du Justiciable. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales et de la politique de protection des données.

Le Justiciable recevra un e-mail de confirmation une fois la Réservation validée. Le Justiciable doit veiller à ce que son adresse mail renseignée lors de l'inscription soit valide.

### 5.4.

Le Justiciable est informé que l'Huissier est libre dans le choix de ses clients et est soumis à certaines règles déontologiques (notamment en lien avec les conflits d'intérêts). Ainsi, l'Huissier peut refuser une Réservation, sans avoir à en expliquer le motif ou programmer le rendez-vous à une autre date, ce que le Justiciable accepte.

### 5.5.

La société ACT'IT se réserve de droit de suspendre ou de supprimer un compte créé par un Utilisateur :

- Sans préavis, si l'Utilisateur fournit des informations erronées sur son identité ou sur ses informations bancaires (notamment celles empêchant le fonctionnement du terminal de paiement ;
- Après une mise en demeure par courriel resté sans effet 48 h après son envoi, si l'Utilisateur ne respecte pas les présentes conditions générales.

### 5.6.

L'Utilisateur peut demander, à tout moment, à la société ACT'IT la suppression de son compte en adressant un mail à [contact@preuveo.fr](mailto:contact@preuveo.fr)

De par la demande de suppression de son compte, le Justiciable n'aura plus accès à son Portail web généré par la création du compte, ni aux documents éventuellement déposés par l'Huissier avec lequel il aurait collaboré. Il appartient au Justiciable de mettre en œuvre les mesures nécessaires aux fins de sauvegarde desdits documents avant sa demande de suppression de compte. La société ACT'IT n'est aucunement responsable de la perte des documents et/ou de l'absence de sauvegarde. Le Justiciable est informé que la suppression de son compte n'emporte pas la destruction des documents mis en ligne par l'Huissier sur le Portail Web (procès verbaux, constats) auxquels l'Huissier pourra toujours accéder en application des règles légales attachées à sa profession.

## ARTICLE 6 – Tarifs

---

Le prix mentionné sur le site est exprimé en EURO et TTC.

Le prix est un prix horaire ou un prix à l'acte.

Le prix, payé par le Justiciable lors de la Réservation et/ou annoncé dans l'offre, peut être majoré notamment au regard de la durée du rendez-vous et/ou de la nature de la mission confiée à l'huissier. Chaque heure commencée est due.

Pour les offres dont le prix n'est pas mentionné, il est librement fixé par l'huissier choisi par le Justiciable.

Pour les rendez-vous et/ou actes confiés à un huissier ayant conféré la gestion de paiement à la société ACT'IT via le site <https://www.preuveo.fr> le paiement se fait par cartes bancaires (VISA – EUROCARD/MASTERCARD), par mandat SEPA ou par tout autre moyen éventuellement proposé par le Site.

Le système de paiement est confié à un prestataire spécialisé qui assure la sécurité et la confidentialité des données de paiement. La société ACT'IT n'a pas accès aux informations de paiement du Justiciable.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Justiciable peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Le Justiciable garantit qu'il dispose légitimement du droit d'utiliser ces moyens de paiement et il s'engage à ne pas faire opposition au paiement (en dehors des cas limitativement prévus par la réglementation en vigueur (notamment perte, vol ou utilisation frauduleuse).

La société ACT'IT se réserve le droit de modifier les offres et prix mentionnés sur le site, notamment dans le cadre de la mise à jour des données, et ce sans préavis.

## **ARTICLE 7 – Liens hypertextes**

---

La création de liens avec le site est strictement interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la société ACT'IT. Le site est susceptible de contenir des liens vers d'autres sites. La société ACT'IT n'assume pas et n'est pas responsable du contenu de ces sites, ni des dommages résultant de l'utilisation de contenu de ces sites. La présence de ces liens sur le site n'implique d'aucune manière que la société ACT'IT ait un contrôle sur ces sites ou approuve le contenu de ces liens. La société ACT'IT recommande à l'Utilisateur de se reporter aux politiques des sites respectifs

## **ARTICLE 8 – Propriété intellectuelle**

---

Le site internet <https://www.preuveo.fr> et son contenu sont la propriété de la société ACT'IT.

Les marques (figuratives ou non), les dessins, les modèles, les illustrations, les graphiques, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données, sans que cette liste ne soit exhaustive, figurant sur le site internet, qu'ils soient déposés ou non, sont sa propriété exclusive. Les informations figurant sur le site et les publicités sont protégées par les droits portant sur la propriété intellectuelle, les marques commerciales ou autres lois applicables. L'Utilisateur ne doit pas modifier, copier, distribuer, transmettre, afficher, exécuter, reproduire, publier, accorder une licence, créer des travaux dérivés, transférer ou vendre un de ces éléments (informations, texte, données ou publicités), de quelle que manière que ce soit. L'Utilisateur ne doit pas reproduire, revendre ou exploiter à des fins commerciales ou gratuitement le site ou une quelconque partie de celui-ci ou un élément le composant, de quelle que manière que ce soit.

À défaut, il serait auteur d'une contrefaçon sanctionnée suivant les dispositions en vigueur.

Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de la société ACT'IT.

De même, les marques, les dessins, les modèles, les graphiques, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, sans que cette liste ne soit exhaustive, des entités et/ou personnes apparaissant sur le site sont protégés par les droits de propriété intellectuelle, et notamment par les droits d'auteur. Toute reproduction et/ou utilisation sans l'autorisation de l'auteur est prohibée.

Aucune cession, de quelque nature que ce soit, de droits de propriété intellectuelle ne peut intervenir sans le consentement de l'auteur. Les présentes conditions d'utilisation du site n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle.

## ARTICLE 9– Responsabilité de la société ACT'IT et du Directeur de la publication

---

### 9.1.

La société ACT'IT et le Directeur de la publication ne peuvent être tenus pour responsable des dommages matériels et immatériels, directs et indirects causés par un dysfonctionnement des réseaux (informatiques, électriques, fibre optique...), serveurs, infrastructures, câbles ou satellites et plus généralement par tout évènement extérieur (notamment panne électrique générale, coupure des réseaux de communication, grève, évènement climatique, politique, sanitaire ou lié à la guerre ou au terrorisme, par exemple) qui empêcherait ou dégraderait l'accès au site.

Le Directeur de la publication se réserve la possibilité de suspendre momentanément l'accès au site pour cause de maintenance ou amélioration, sans que ces interruptions ne puissent ouvrir droit à indemnisation des Utilisateurs en cas de dommages matériels ou immatériels, directs ou indirects.

Ainsi, la société ACT'IT et le Directeur de la publication ne sauraient être responsable :

- de la perturbation dans l'utilisation du site ;
- de l'impossibilité d'utiliser le site ;
- de la non-réception des informations saisies sur le site par l'Utilisateur ;
- des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des utilisateurs et à leurs données ;
- de l'atteinte aux droits des utilisateurs de manière générale.

### 9.2. Avertissement

Le Directeur de la publication œuvre en vue d'offrir des informations et/ou outils disponibles et vérifiés mais ils ne sauraient être tenus pour responsables de la qualité des informations diffusées sur le site, des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus, de toute infraction passible de sanctions pénales.

De même, le Directeur de la publication se réserve le droit de modifier à tout moment les contenus et informations diffusées sur le site.

Les informations fournies par le site ne sauraient dispenser l'Utilisateur d'une analyse complémentaire et personnalisée.

**Le directeur de publication ne saurait garantir :**

- **l'exactitude, la complétude, l'actualité des informations diffusées sur le site,**
- **ni la conformité de l'information avec l'utilisation que l'Utilisateur veut en faire.**

La société ACT'IT et le Directeur de publication déclare que les huissiers inscrits sur le site <https://www.preuveo.fr> sont des huissiers inscrits auprès de la Chambre nationale des Commissaires de justice section Huissier de justice. Dans le cadre de la relation contractuelle avec l'huissier, il leur a été demandé d'informer immédiatement la société ACT'IT s'il venait à perdre le titre d'Huissier de Justice.

**Néanmoins, le directeur de publication ne saurait garantir :**

- **le sérieux, ni la compétence, ni la qualité et l'efficacité (notamment juridique) des services proposés par les huissiers inscrits sur le site et des actes réalisés.**

**En conséquence, l'Utilisateur reconnaît utiliser ces informations sous sa responsabilité exclusive et éventuellement prendre un rendez-vous avec un huissier sous sa seule responsabilité.**

La société ACT'IT et le Directeur de la publication ne peuvent être tenus pour responsable des dommages matériels et immatériels, directs et indirects, subis par l'Utilisateur ou par des tiers qui trouveraient son origine (i) dans l'information et dans les contenus de toutes natures publiés sur le site ou (ii) dans la consultation d'un huissier ou dans la mission confiée à l'huissier.

### 9.3.

L'huissier disposant du libre choix de ne pas donner suite à la demande de Réservation, la société ACT'IT ne peut être aucunement responsable du refus de l'huissier qui n'ouvre droit à aucune indemnité au bénéfice du Justiciable.

## **ARTICLE 10 – Responsabilité de l'Utilisateur et du Justiciable**

---

L'Utilisateur, et le cas échéant, le Justiciable s'engage à n'utiliser les services du site ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il pourrait avoir accès dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers. L'Utilisateur reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique qu'il utilise ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement. L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres utilisateurs du site et à ne pas accéder à des parties du site dont l'accès est réservé. L'Utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique de présent site internet ou des autres utilisateurs. De même, il s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal du site. L'Utilisateur ne doit pas non plus commettre un acte pour des raisons commerciales, politiques, de publicité et toute forme de sollicitation commerciale et notamment l'envoi de courriers électroniques non sollicités. Toute exploitation commerciale des données par l'Utilisateur et, le cas échéant, le Justiciable est interdite.

L'Utilisateur ne doit pas collecter, utiliser, ou effectuer un traitement quelconque des données personnelles des autres utilisateurs ou des huissiers inscrits sur le site.

L'Utilisateur s'engage à ne pas transmettre ses identifiants de connexion à quiconque. Ceux-ci sont strictement personnels et ne peuvent être prêtés ni cédés. En cas de perte des identifiants, la société ACT'IT ne saurait être tenue pour responsable.

## **ARTICLE 11 – Force majeure**

---

La société ACT'IT ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes



découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Il est entendu la Force Majeure au sein de la jurisprudence française ainsi que la pandémie, l'épidémie, l'état d'urgence, attentats, crise sanitaire.

## **ARTICLE 12 – Données personnelles**

---

Dans le cadre de la Réservation et en vue de la réalisation de la mission confiée à l'huissier, la société ACT'IT collecte des données personnelles dans les conditions de la Politique de Protection des données (accessible sur le site <https://www.preuveo.fr>)

La politique de cookies est également déterminée par la Politique de Protection des données (accessible sur le site <https://www.preuveo.fr>.)

## **Titre 2 : CONDITIONS D'ANNULATION**

### **ARTICLE 13 – Conditions d'annulation du Rendez-vous par l'Huissier**

---

Si le rendez-vous est annulé par l'Huissier, le Justiciable est remboursé de la totalité des sommes payées lors de la Réservation.

### **ARTICLE 14 – Conditions d'annulation du Rendez-vous par le Justiciable**

---

Est un Consommateur, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Si le Justiciable n'est pas un Consommateur, il est un Professionnel.

#### **14.1. Conditions d'annulation par le Justiciable Professionnel :**

Si le rendez-vous est annulé par le Justiciable Professionnel :

- Pour toute annulation ayant lieu moins de 72h après la prise de rendez-vous, le Justiciable sera remboursé de la totalité des sommes payées lors de la Réservation.
- Pour toute annulation plus de 72h après la prise de rendez-vous, la société ACT'IT prélèvera une indemnité de 3,5% du montant TTC des sommes payées lors de la Réservation, correspondant aux frais bancaires, outre les éventuels frais d'annulation pratiqués par l'Huissier. Les conditions d'annulation de l'Huissier seront communiquées au Justiciable lors du paiement.

#### **14.2. Conditions d'annulation par le Justiciable Consommateur – Contrats conclus à distance et droit de rétractation**

##### **14.2.1. Rendez-vous pris à – de 14 jours :**

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, **le droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ne peut être exercé pour les contrats de fournitures de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours et dont**

**l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Justiciable consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.**

Ainsi, pour tout rendez-vous pris pour une date à – de 14 jours, le Justiciable renoncera à son droit de rétractation lors de la Réservation. Pour toute annulation ayant lieu moins de 72h après la prise de rendez-vous, le Justiciable sera remboursé de la totalité des sommes payées lors de la Réservation. Si le Justiciable annule son rendez-vous plus de 72h après la prise de rendez-vous, la société ACT'IT prélèvera une indemnité de 3,5% du montant TTC des sommes payées lors de la Réservation, correspondant aux frais bancaires, outre les éventuels frais d'annulation pratiqués par l'Huissier. Les conditions d'annulation de l'Huissier seront communiquées au Justiciable lors du paiement.

**14.2.2. Rendez-vous pris à + de 14 jours :**

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le contrat étant conclu à distance, le Justiciable Consommateur peut exercer son droit de rétractation, dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire à compter du jour de la prise de rendez-vous. Conformément au règlement n° 1182/71/ CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :

1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L. 221-18 ;

2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;

3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Justiciable Consommateur n'a pas à motiver sa décision ni à payer de pénalité.

Ce droit de rétractation ne peut pas être mis en œuvre une fois que le rendez-vous objet de la Réservation s'est tenu.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation en ligne ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier adressé à [contact@preuveo.fr](mailto:contact@preuveo.fr) mentionnant la Réservation concernée par cette rétractation. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le Justiciable Consommateur.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Justiciable Consommateur sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par la société ACT'IT de la notification de la rétractation du Justiciable Consommateur. Le remboursement s'effectuera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Justiciable Consommateur pour la transaction initiale.

Faute pour le Justiciable Consommateur d'avoir renoncé au contrat conformément aux prescriptions légales énoncées ci avant, le contrat est définitif et ne peut pas être annulé.

Si le Justiciable prend un rendez-vous à + de 14 jours et s'il annule ce rendez-vous après le délai de rétractation de 14 jours, des frais bancaires de 3,5% du montant TTC lui seront imputés outre les éventuels frais d'annulation pratiqués par l'Huissier. Les conditions d'annulation de l'Huissier seront communiquées au Justiciable lors du paiement.

**ARTICLE 15 – Informations précontractuelles**

---

Le Justiciable reconnaît avoir eu communication, préalablement à la Réservation, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales d'Utilisation et Vente

et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles de la prestation,
- le prix,
- la date ou le délai d'exécution du service,
- les informations relatives à l'identité de l'huissier, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

### Titre 3 : DROIT APPLICABLE – LITIGES

#### ARTICLE 16 – Droit applicable et langue

---

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### ARTICLE 17 – Litiges – Justiciable professionnel

---

Pour tous différends avec un Justiciable Professionnel, une tentative de solution amiable sera mise en œuvre.

**À DÉFAUT DE PARVENIR À UN ACCORD, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITÉ, SON INTERPRÉTATION, SON EXÉCUTION, SA RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ÊTRE RÉSOLUS DE MANIÈRE AMIABLE SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE LA VILLE DE SAINT ETIENNE.**

#### ARTICLE 18 - Litiges et médiateur de la consommation

---

**Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges, si sa tentative de résolution amiable de son différend avec le professionnel a échoué et qu'il en a la preuve. Il peut alors avoir recours à une médiation conventionnelle,** notamment auprès des instances de médiation sectorielles existantes **telle le CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 14 Rue Saint-Jean, 75017 Paris** <https://www.cm2c.net/> ou auprès de la Commission de la médiation de la consommation.

Le Médiateur a pour mission de tenter, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Le Client reste cependant libre d'accepter ou de refuser le recours à la Médiation et de saisir les juridictions compétentes.

**TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ÊTRE RÉSOLUS À L'AMIABLE ENTRE LA SOCIÉTÉ ACT'IT ET LE CONSOMMATEUR, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.**